

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 11 Juin 2012

Sur convocation en date du 04 Juin 2012 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 11 Juin 2012 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. TONIUTTI, M^{elle} CORDIER

Pouvoir : de M. TONIUTTI à M. VIDET.

Secrétaire de séance : M. PLUOT.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Madame PROTAT donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 Avril 2012, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

⊙ **Soutien au SIEM pour les enfouissements de réseau France Telecom**

Monsieur le Maire informe des problèmes rencontrés avec les services de France Telecom pour ce qui concerne la fourniture des esquisses de génie civil et la prestation de câblage et de raccordement des abonnés suite aux travaux de renforcement et d'effacement des réseaux basse tension.

En effet, France Telecom ne fournit pas les plans des travaux de dissimulation de son réseau et son budget de câblage a été diminué de 50%. Certaines opérations programmées en 2012 ne pourront donc pas être achevées dans l'attente de la réalisation des travaux France Telecom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appuyer le SIEM dans sa démarche afin de pousser France Telecom à continuer ses investissements dans le câblage de ses abonnés et de suivre le rythme du SIEM dans l'enfouissement des différents réseaux.

⊙ **Extension du réseau électrique BT rue Pasteur,**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet réalisé par le SIEM concernant l'extension du réseau électrique rue Louis Pasteur afin de desservir la parcelle cadastrée ZI n° 50 de M. PORIGNAUX.

Le devis proposé par le SIEM consiste en une extension souterraine du réseau électrique basse tension sur une longueur de 55 ml, rendue nécessaire suite au permis de construire accordé.

Le coût de cette extension s'élève pour la commune à 3 113 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce projet d'extension.

⊙ **Cession d'une partie de la parcelle communale AH n° 561,**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de M. Xavier FEVRE concernant l'acquisition d'une petite partie de la parcelle communale cadastrée AH n° 561, à l'angle de la Rue Emile Zola et de la rue Pablo Picasso. Le projet consiste à augmenter la largeur de la façade de la propriété de M. FEVRE d'environ 6 mètres afin de lui permettre la construction d'un garage.

La partie cédée, en forme de triangle, représente une surface approximative de 15 m².

Un géomètre sera missionné afin d'établir le bornage et réaliser le document d'arpentage nécessaire à cette division de parcelle.

M. FEVRE propose d'acquérir cette partie de la parcelle au prix de 15 € / m² et de prendre en charge les frais de géomètre y afférent.

Cette cession sera ensuite constatée par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la vente d'environ 15 m² de la parcelle cadastrée AH n° 561 au prix de 15 € H.T/m² à M. Xavier FEVRE.
- La surface définitive sera déterminée par un document de bornage et d'arpentage réalisé par un géomètre.
- Les frais de géomètre seront intégralement pris en charge par le demandeur.

⊗ **Adhésion au service de dématérialisation mis en place par le Conseil Général,**

Les Départements de l'Aube, de la Marne et des Ardennes ont décidé de mutualiser leurs outils de dématérialisation pour leurs communes.

Dans les communes, la dématérialisation est obligatoire dans le domaine des marchés publics afin de mettre les documents de consultation en ligne pour les entreprises ainsi que pour la réception des réponses. Mais cette dématérialisation, visant à supprimer les documents papier, est également encouragée dans le domaine du contrôle de légalité et des échanges avec la Sous-Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.
- D'acquérir une action au capital social pour un prix de 15,50 €
- Désigne M. James AUTREAU en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'assemblée Générale
- Accepte de verser chaque année une participation financière de 450 € HT pour contribuer aux frais (soit un versement de 225 € pour une adhésion au 1^{er} juillet).

⊗ **Décision modificative n° 1 au B.P. 2012,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux transferts de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2012 :

CRÉDITS A RÉDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
Chap. Article	Nature	Montant à modifier	Chap. Article	Nature	Montant à modifier
Opérat° n° 177 Cpte 2313	Construction d'un centre technique municipal	- 8 235 €	Opérat° n° 180 Cpte 2315	Place de l'Acadie, rue Joliot Curie	+ 8 235 €

⊗ **Informations**

COURRIER D'INFORMATION CONCERNANT L'INVASION ACTUELLE DES MOUSTIQUES DANS LA VALLEE.

Une copie du courrier de Monsieur BOYER, Président du Syndicat de Démoustication a été remise à chaque conseiller. Ce courrier fait état de l'infestation des moustiques suite aux inondations du printemps après le 1^{er} traitement et de l'impossibilité financière d'y remédier.

TRAVAUX DU LOTISSEMENT :

Les travaux sont interrompus dans l'attente de la réponse de la DDT concernant le dossier de loi sur l'eau déposé fin mai. Ce dossier fait état des mesures mises en place concernant la récupération et le traitement des eaux pluviales car dans notre cas, l'utilisation de puits d'infiltration pour collecter les eaux de voirie n'étant plus possible.

P.L.U :

Des panneaux d'informations vont être réalisés et installés à la Mairie. Un registre sera également ouvert et mis à disposition du public. Une information sera insérée dans le journal L'Est Eclair. Le projet devra ensuite être « arrêté » par le Conseil Municipal et transmis aux différentes administrations qui auront alors un délai de trois mois pour formuler leurs observations. Une enquête publique sera ensuite ouverte à la Mairie où chacun pourra venir consulter le dossier et consigner par écrit ses remarques dans le registre d'enquête.

⊗ Questions diverses – Tour de table

Mme CHARLOIS : informe que plusieurs personnes demandent le rétablissement de l'éclairage public pendant la nuit. M. PLUOT a également eu plusieurs réclamations.

Le problème de la recrudescence actuelle des vols est mis en avant. Il est rappelé que le lien entre les deux n'est pas avéré puisque des larcins ont été commis aussi bien pendant la nuit qu'en plein jour et que les intrus empruntent « les derrières » des habitations ou les chemins qui sont de toute façon dépourvus d'éclairage public. Comme aucune étude scientifique ne le prouve, l'absence d'éclairage ne contribue pas à l'augmentation de la délinquance, il participe seulement à renforcer le « sentiment d'insécurité », difficilement mesurable.

M. VIDET demande qu'un éclairage soit au moins maintenu lors des manifestations à la MJC.

Il est donc proposé d'installer un éclairage depuis la MJC vers le parking et qui se coupera en quittant les lieux avec une temporisation.

Dans un consensus commun, le conseil décide de maintenir la coupure de l'éclairage public pendant une partie de la nuit, comme c'est d'ailleurs la démarche de beaucoup de communes actuellement.

Ce choix contribue à diminuer nos consommations énergétiques et sensibilise au problème de la pollution lumineuse tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

M. HEMBISE : informe que suite à tirage au sort, l'association « Les Marmottes » est retenue cette année pour la gestion complète de la buvette du 13 juillet.

Les lots et colis du 14 juillet seront achetés chez Mme DUTRONQUAY, commerçante sur la commune.

Pour la fête communale des 11 et 12 août prochain, la buvette sera organisée par le F.C. MORGENDOIS.

Les règles d'attribution des débits de boissons organisés lors d'une manifestation communale, sont clairement définies afin que chacune des associations qui le souhaite puisse y avoir accès, chacune leur tour, et ce dans un souci de parfaite équité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21 H 40.

Vu, le secrétaire de séance
Christian PLUOT

Vu, le Maire
James AUTREAU.